

**U D S I S**  
**Union départementale scolaire et d'intérêt social**  
**des Pyrénées-Orientales**

**extrait du registre des délibérations**  
**séance du 8 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un et le huit avril, à 14 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à distance, par visioconférence/audioconférence, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

<b>N° délibération :</b> <b>08/04/21 – 08</b>	<b>Objet :</b> <b>Opération Centre de sports de mer de Saint-Cyprien (étude d'impact et plan de financement prévisionnel).</b>
--	---

**représentants des conseillers généraux :**

**Titulaires présents :** Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Martine ROLLAND, Edith PUGNET, Michel MOLY, Madeleine GARCIA-VIDAL

**Suppléants présents :** Damienne BEFFARA, Robert OLIVE

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Hermeline MALHERBE, René OLIVE, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

**représentants de l'assemblée syndicale :**

**Titulaires présents :** Raymond LEMORT, Josette PUJOL, Daniel PUIGSEGUR, Alain GOT, Dominique ANDRAULT, Georges GUARDIA.

**Suppléants présents :** Maya LESNE, Sylvie TORRES, Valérie FRANCO

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Marc BIANCHINI, Martine PIERA, Antoine PARRA, Raymond PLA, Nicolas GARCIA, Pierre BATAILLE, Josiane LOURTIL, Françoise ORTEGA.

**Vu** la délibération n°08/12/20-04 du 8 décembre 2020 relative à la convention de mandat d'ouvrage délégué avec la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement pour l'étude de programme de l'opération Centre de sports de mer de Saint-Cyprien.

**Vu** la délibération n°08/04/21-12 du 8 avril 2021 relative au contrat de mandat de pilotage avec la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement pour la réhabilitation du centre susvisé.

**Vu** l'article L1611-9 du CGCT précisant que, pour toute opération exceptionnelle d'investissement, l'exécutif d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales présente à son assemblée délibérante une étude relative à l'impact pluriannuel de cette opération sur les dépenses de fonctionnement.

La délibération du département tendant à attribuer une subvention d'investissement à une opération décidée ou subventionnée par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales s'accompagne de l'étude mentionnée au premier alinéa.

**Vu** l'article D1611-35 du CGCT précisant par ailleurs les conditions d'établissement d'un tel rapport pour le syndicat mixte UDSIS en référence aux obligations de la collectivité membre de l'établissement public ayant la population la plus importante.

**Vu** l'article L1111-10 du CGCT relatif aux demandes de subventions d'investissement et à la participation minimale du maître d'ouvrage de 20% du montant total des financements apportés par des personnes publiques au projet.

## Le Président

**Informe** que le cabinet ESPELIA a produit sur demande une d'étude d'impact pluriannuel (dont le rapport est annexé) sur les dépenses de fonctionnement relativement à l'opération « Centre de sports de mer de Saint-Cyprien ».

**Rappelle** que le projet consiste en une réhabilitation de l'existant (contrainte loi Littoral) avec maintien des capacités actuelles d'accueil-hébergement-restauration et poursuite des activités actuelles dans de meilleures conditions, répondant aux usages actuels et sur une plus grande partie de l'année.

**Précise** que le scénario projeté tient compte d'une seule phase de travaux sur 8 mois, avec fermeture du site au public entre début octobre 2022 et fin mai 2023. Ce phasage permet de limiter l'impact sur l'activité, les travaux se déroulant essentiellement en « basse saison », et d'envisager une reprise d'activité normale dès le début du mois de juin 2023. Sur cette période de travaux, l'opportunité de transfert d'une partie des activités sans hébergement sur les bases nautiques a été étudiée.

### Impacts au niveau des charges de fonctionnement :

La réhabilitation du centre de sports de mer permet de réduire les charges à caractère général d'un peu plus de 50 000 € à partir de 2024 (- 5% des charges d'exploitation, hors frais de siège).

La principale économie porte sur le poste « énergie » : la pose de panneaux photovoltaïques devrait permettre d'atteindre à minima l'autoconsommation, ainsi qu'une amélioration des performances énergétiques. Le renouvellement des bâtiments actuellement vieillissants, dégradés et de la flotte de bateaux dans son intégralité devrait générer une amélioration de 50% des dépenses d'entretien.

Les impacts sur les charges de personnel, qui représentent 65% des charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements), sont notables : les départs à la retraite annoncés et prévisionnels permettent d'envisager une réduction de la masse salariale de près de 100 000 € dès 2022, optimisée à 236 000 € d'ici 2026. En effet, le projet n'a pas d'impact sur le nombre d'agents permanents ou saisonniers nécessaire au fonctionnement de la structure. Le développement des activités pourra se faire à effectif constant, en privilégiant le recours aux emplois saisonniers pour coïncider davantage au fonctionnement du centre.

En définitive, les charges d'exploitation du centre seront optimisées à hauteur de - 14%.

### Impacts au niveau des produits de fonctionnement :

Les leviers d'optimisation de l'activité du centre sont nombreux :

- accueillir en 2023 des délégations sportives dans le cadre de la préparation aux J.O. 2024
- développer la formation
- conforter et développer les usages multi-activités en complémentarité avec le centre équestre
- développer les activités le mercredi (club de voile...)
- conforter et développer l'accueil des CP-CE
- développer le fonctionnement des bases nautiques

Toutes les pistes d'optimisation n'ont pas été chiffrées de par leur caractère aléatoire et saisonnier. Toutefois, il est projeté de manière raisonnable des recettes complémentaires à hauteur de + 68 000 € (soit + 10%) dès 2023, sans charges supplémentaires.

Avec les travaux et le report d'accueil sans hébergement sur les bases nautiques, l'activité devrait être assurée en 2023 à hauteur de 65% (soit une perte de recettes estimée à - 262 000 €).

L'étude permet de projeter une amélioration du résultat d'exploitation du centre (hors exceptionnel) de près de 61%, permettant de supporter l'annuité d'emprunt.

**Informe** par ailleurs que le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant prévisionnel de l'opération : 8 000 000 M€ HT (dont 5 100 000 € de travaux, 350 000 € de bateaux et 100 000 € de mobilier) soit **9 600 000 € TTC**

FCTVA (16,404 %) :	1 575 000 €
Subventions* (80% du HT) :	6 400 000 €
Emprunt :	1 625 000 €

\* CD66, FEDER, Région, CAF

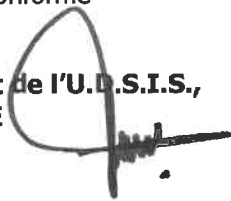
**Propose** au Comité Syndical :

- de prendre acte de la présentation de l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement ;
- de prendre acte du plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- de demander une subvention de 6 400 000 € au Département des Pyrénées-Orientales, montant maximal duquel les financements externes (FEDER, Région, CAF) viendront en déduction
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces demandes de subvention et à la souscription de l'emprunt.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

**Le Président de l'U.D.S.I.S.,  
Jean ROQUE**



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

16 AVR. 2021

COURRIER